
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°2

Jeudi 10 novembre 2022

Membres élu.e.s présent.e.s : Sébastien AUBINEAU, François BRIZAY, Pascal CHAUCHEFOIN, Nadine DIEUDONNE-GLAD, François DUBASQUE, Arnaud FRANCOIS, Jérôme GREVY, Isabelle HIS, Anne JOLLET, Stéphane JOUFFRE, Jean-Marie LECOINTRE, Matthieu LEE, Séverine LEMAITRE, Benoît LEROUX, Marjolaine MAUROUX, Loïc MAZOU, Isabelle SANTOIRE, Jean Louis YENGUE

Membres élu.e.s excusé.e.s : Maylis BOUDREAU, Tom DELAMAIN, Damien DUPERRE, Marie FERRU, Sandrine GIL, Armelle JACQUEMOT, Pascale LARIGAUDERIE, François LUMINEAU, Alexis PEREZ, Fanette QUADRIO, Yves TROUSSELLE

Absent.e.s ayant donné procuration : Marie FERRU à Pascal CHAUCHEFOIN ou à défaut à François DUBASQUE, Sandrine GIL à Jean Louis YENGUE, Armelle JACQUEMOT à François DUBASQUE ou à défaut à Jean Louis YENGUE, Pascale LARIGAUDERIE à Jean Louis YENGUE, François LUMINEAU à Sébastien AUBINEAU

Membres invité.e.s présent.e.s : Samuel ARLAUD, Benoît AUBIGNY, Cécile AUZOLLE, Christel BIDE-ILDEI, Pascal BOUCHERY, Yannis DELMAS, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Hélène FORTIN, Ludovic GAUSSOT, Sophie JALABERT, Lucie MALBOS, Eric MARCEAU, Naïk MIRET, Christian PAPINOT, Daniel PEYRUSAUBES, François RIGALLEAU, Nicolas TRAN, Cécile VOYER

Membres invité.e.s excusé.e.s : Isabelle AABKARI, Emmanuel BABBI, Claire BEAUSSE, Andrzej CHANKOWSKI, Marina GABET, Serge HELIAS, Philippe MAINTEROT, Gilles MARMASSE, Catherine TREHONDAT

Invité.e.s exceptionnel.le.s : Chloé FREYGNAC-VERDIER, Thomas GUGLIELMO, Sylvain GUILHEM, Alistair HENDERSON, Lou JEZEQUEL, Yara KOUAIDER, Mattéo MADIER, Nathan RENARD

Préambule :

Le Conseil a décidé lors de la séance du 6 octobre 2022 d'inviter des étudiant.e.s à ses prochaines séances pour compléter la représentation étudiante. L'invitation sur inscription a été lancée à tou.te.s les étudiant.e.s de l'UFR. Neuf personnes se sont inscrites. Huit d'entre elles sont présentes ce jour.

Suite à la demande du département de Sociologie après l'envoi de la convocation à cette séance, le point 5. Réduction des capacités d'accueil en Sociologie a été supprimé de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 6 octobre 2022

Un groupe d'élue.s a demandé les trois ajouts suivants à la version du procès-verbal envoyée aux membres du Conseil avec la convocation à la séance :

- Des élu.es demandent à ce que le conseil de l'UFR n'entérine par le choix de la présidence de repousser les élections des étudiant.es au printemps au prétexte inaudible de difficultés techniques à organiser des élections.

- Plusieurs élu.es rappellent que la question de la réduction des effectifs admis en L1 de psychologie a été posée à plusieurs reprises ces dernières années. La réponse a été et reste pour certains élu.es de ne pas accepter le rationnement d'enseignement public voulu par nos autorités de tutelle et de répéter les demandes de besoin en postes, en locaux de l'enseignement public supérieur. Entrer la logique de réduction de nos recrutements est une façon d'accompagner le développement de structures privées de tous types, au détriment des étudiant.es, privé.es et de leur libre choix ou sommé.es de payer pour avoir la formation de leur choix.

- Plusieurs élu.es apportent des arguments critiques sur le manque de transparence concernant les règles de calcul de la nouvelle affectation des heures du référentiel qui présente une inégalité flagrante dans la ventilation entre des départements aux effectifs étudiants très volumineux (psychologie et sociologie en particulier) et d'autres très réduits (anthropologie et SIC en particulier). Ils et elles regrettent que cela se décide autour de quelques personnes et demande à être voté dans l'urgence sans concertation préalable du Conseil.

Le PV de la séance du 6 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité avec ces modifications.

2. Informations générales

A. Etudiant.e.s internation.aux.ales hors délai

L'Université de Poitiers a décidé de mettre en place une date limite d'inscription pour les étudiant.e.s internation.aux.ales cette année. La date a été fixée au 30 septembre.

Les futur.e.s étudiant.e.s ont été prévenu.e.s dès le mois de mai de cette date et à plusieurs reprises par la suite par le service scolarité. Des personnes se sont tout de même présenté.e.s au service scolarité après la date du 30 septembre pour s'inscrire. L'UP n'a accepté aucune dérogation à la règle quel qu'était le motif invoqué pour justifier l'arrivée tardive.



Le département de Philosophie soumet un cas particulier à l'attention du Conseil.

Un étudiant souhaitant s'inscrire en 3^e année de licence de Philosophie a prévenu le département le 7 septembre que, suite à des problèmes d'obtention de visa, il ne pourrait arriver à Poitiers que vers la mi-octobre. Alexis Cukier, directeur-adjoint du département, a accepté cette arrivée tardive. L'étudiant a contacté ses enseignant.e.s pour suivre les cours à distance. Il s'est présenté au service scolarité mi-octobre pour son inscription qui lui a été refusée. Les conséquences sont lourdes pour l'étudiant qui, sans inscription, ne peut pas obtenir de logement, ni de visa.

Le département de Philosophie souhaite qu'une dérogation pour une inscription tardive soit accordée à cet étudiant du fait que tout le département pensait possible une inscription au mois d'octobre et l'a confirmé à l'étudiant. Il ne remet pas en cause la décision de l'UP de fixer une date butoir.

Le département sollicite le Conseil d'UFR pour qu'il se positionne sur ce cas spécifique et appuie sa demande d'inscription hors délai au motif de réparation d'une erreur commise par le département.

Le directeur précise que l'UFR n'a pas la main pour accorder une dérogation et que la demande devra être soumise directement à la présidence de l'UP. Il rappelle que des courriels ont prévenu les candidat.e.s de la date limite d'inscription dès le mois de mai et que depuis le 3 octobre plusieurs personnes se sont vues refuser leur inscription.

Des élu.e.s se prononcent en faveur d'un appel à la présidence de l'UP pour accorder une dérogation d'inscription tardive à cet étudiant de Philosophie au titre d'une erreur commise par l'institution du fait de l'information erronée donnée par un enseignant. Le directeur conteste ce qualificatif d'erreur de l'institution mais s'engage à faire remonter à la présidence de l'UP cette demande.

B. Retour sur le dialogue Ressources Humaines du 2 novembre

Le dialogue RH entre l'équipe de direction de l'UFR et la présidence de l'UP a eu lieu en mai dernier. Ce 2 novembre a eu lieu un dialogue intermédiaire avant le retour définitif sur les demandes effectuées.

La présidence a présenté la situation de l'UP parmi les universités françaises, puis celle de l'UFR Sciences Humaines et Arts au sein de l'UP. Elle a rappelé que la masse salariale est à la limite avec le risque de basculer sous tutelle du rectorat.

La situation pour chacune des trois catégories de poste est la suivante :

PRCE :

La Direction des RH a envoyé un courriel avant la pause pédagogique d'octobre demandant les profils des deux postes demandés par l'UFR. L'UP souhaite faire passer ses demandes en 1^{ère} vague cette année pour éviter un éventuel veto du rectorat ou une pénurie de candidatures par assèchement lors de la vague 1.

Le 1^{er} poste concerné est celui de Sociologie qui s'est libéré suite à une mutation et qui est occupé par un ATER cette année.

Le 2^e poste est celui de Géographie qui s'est libéré suite à un départ en retraite. Le département a demandé sa transformation en poste de MCF depuis deux ans. Une transformation revient à une création de poste or l'UP a gelé les créations de postes. La demande de création d'un poste de MCF pour le département de Géographie est toujours d'actualité. Par contre, ce support de PRCE reste à l'UFR, mais sera orienté en partie sur l'enseignement numérique transversal. Ce type de poste n'étant pas ouvert cette année au concours, il a dû être orienté vers une discipline. La Géographie a été choisie du fait d'une forte consonance de numérique dans cette discipline. Le profil pour ce 2nd poste est donc celui d'un.e enseignant.e de Numérique/Géographie. Les délais ont été très courts pour

rédiger ce profil, il n'a donc pas pu être vérifié si le vivier existe pour espérer voir le poste pourvu. S'il n'est pas pourvu, un profil revu sera réalisé l'année suivante.

MCF et PU :

Les demandes de notre UFR ont été entendues, excepté pour les trois demandes de créations de poste puisque l'UP ne crée pas de postes. Des demandes d'informations complémentaires ont été requises pour les trois postes de Psychologie et ont été transmises au département et aux laboratoires.

BIATSS :

Les demandes de notre UFR ont été entendues.

Le processus est toujours en cours, aucune décision n'est arrêtée jusqu'au vote qui aura lieu en fin d'année en Conseil d'Administration.

L'UP refuse toute création de poste, mais des échanges de postes entre les composantes sont possibles.

Dès le mois de janvier, l'équipe de direction reprendra le travail sur les postes avec les responsables des départements et des laboratoires pour élaborer les argumentaires comme cela s'est fait cette année.

3. Point étudiant

Aucun.e des 4 élu.e.s, ni le suppléant n'ont pu se libérer pour assister à la séance de ce jour.

4. Point BIATSS

Les élu.e.s rappellent que le service scolarité attend le retour des sujets des examens de 1^{ère} et 2^e sessions avant le 16 novembre. Un premier rappel par courriel a déjà été envoyé. Les élu.e.s demandent aux enseignant.e.s de respecter la date limite afin de ne pas mettre en retard les gestionnaires de la scolarité à qui la préparation et mise sous enveloppe des sujets demandent plusieurs jours de travail.

Le directeur précise qu'il a déjà fait un rappel aux responsables des départements.

Une vigilance particulière est requise cette année sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences qui ont changé avec la nouvelle offre de formation.

Il est également rappelé aux responsables d'UE de transmettre ces informations aux enseignant.e.s vacataires.

5. Capacités d'accueil

Les responsables des départements et porteur.se.s de mention ont communiqué les capacités d'accueil vers la mi-octobre. Le Conseil d'UFR doit se prononcer par vote ce jour, puis la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 8 décembre.

Cf. tableaux en Annexe 1

Peu de modifications ont été demandées.

Licence : hausse du nombre de redoublant.e.s en Philosophie et baisse de la capacité d'accueil en Psychologie (votée en séance du 6 octobre 2022).

La vice-présidente Formation a déjà entamé un dialogue avec le rectorat concernant la baisse demandée en Psychologie. Le rectorat doit faire un retour avant le vote en CFVU.

Licence professionnelle : légère baisse en Agronomie.

Master :

Baisse pour les parcours Psychologie et Ergonomie du Travail, Gestion et Développement des Territoires en Transition, et Parcours, Acteurs et Institutions des Migrations.

M1 MEEF 2nd degré enseignement musical : la capacité est toujours de 20, le nombre de 5 mentionné pour cette année est une erreur récurrente déjà signalée mais jusqu'à présent non corrigée par les services centraux.

M1 MEEF Philosophie est en fait fermé.

Le Conseil valide les capacités d'accueil présentées par un vote de 15 voix pour, 5 voix contre et 2 votes blancs.

6. Point Recherche

A. Bilan des soutenances de thèse et d'habilitation à diriger des recherches

Cette année, il y aura 25 soutenances. Ce nombre est en baisse par rapport aux années précédentes, mais reste bon par rapport à ceux des autres composantes. Les abandons de thèse sont en majorité dus à la pandémie de la COVID-19.

B. Chantiers de la Commission Recherche

☐ Formation des doctorant.e.s

Les membres de la Commission vont travailler ensemble pour déterminer ce que l'UFR peut apporter en complément de la formation dispensée par les écoles doctorales.

☐ Mise en œuvre des projets thématiques transversaux et valorisation de la recherche des Sciences Humaines et Arts

L'UP a lancé un appel incitatif aux projets thématiques transversaux l'an dernier. Le nombre de réponses de l'UFR SHA fut décevant. Le vice-président Recherche a souligné que l'UFR SHA proposait plus de pluridisciplinarité que de transversalité. La tendance au niveau

national et international est à la transversalité. La Commission va donc travailler dans ce sens. Cela permettra de valoriser les travaux de recherche effectués en Sciences Humaines et Arts.

7. Point Formation

A. Compte rendu de la Commission du 21 octobre

☐ Stages facultatifs en licence

Lors de la dernière réunion des assesseur.e.s formation, les difficultés organisationnelles engendrées par les stages facultatifs en licence pour le service insertion et le département de Psychologie ont été remontées.

Les maquettes de formation de Psychologie intègrent déjà des stages en 3^e année de licence. Les difficultés à venir ont motivé une prise de position défavorable à l'ouverture de conventions en 1^{ère} et 2^e années.

☐ Etat des lieux des Pratiques Pédagogiques Diversifiées

Ce point avait été soulevé lors de la séance du Conseil du 6 octobre. Il a donc été proposé de faire un premier diagnostic de la mise en œuvre des PPD en Commission Formation. Il y a eu peu de retours des départements. On peut d'ores et déjà dire que le déploiement est plus aisé en master qu'en licence. Sur le plan pédagogique, il n'y a pas assez de recul. Un nouvel état des lieux sera donc fait en fin de semestre.

Des élu.e.s demandent à ce qu'un état des lieux soit aussi fait concernant la réduction des heures d'enseignement pour les étudiant.e.s et les enseignant.e.s engendrée par les PPD.

Au département de Psychologie, on constate une réduction de 2 492h d'enseignement face aux étudiant.e.s. 13.8% des heures d'enseignement disciplinaire en licence se font en-dehors des murs de l'université.

Concernant les UE 6 « enseignements transversaux », l'assesseur rappelle que l'UP ayant demandé à l'UFR SHA de diminuer son enveloppe horaire pour la nouvelle offre de formation, il avait été décidé en Conseil de faire peser les économies demandées plutôt sur le transversal que sur le disciplinaire. Il avait cependant été affirmé la volonté de préserver la cohérence pédagogique de ces enseignements en conservant un maximum d'heures en pratique encadrée. Néanmoins, le recours aux PPD a également constitué une réponse à la problématique récurrente de l'affectation de ces cours.

☐ Approche Par Compétences

La dernière Commission Formation a ouvert le chantier de l'APC puisque l'UP a réaffirmé sa volonté d'en assurer le déploiement en licence d'ici à 2028. Chaque composante doit planifier la mise en place de l'APC par mention. Les assesseur.e.s ont envoyé un courriel d'information à tou.te.s les enseignant.e.s. Les départements doivent se positionner sur la date de bascule en APC pour chaque année de licence d'ici début décembre.

La Commission a invité Nicolas Noiret, enseignant-chercheur du département de Psychologie et pilote du projet APC au sein du département, pour exposer la méthode de

travail et les difficultés rencontrées. Le département de Psychologie envisage une mise en œuvre de l'APC en 1^{ère} année de licence à la rentrée 2024.

Dans le travail de réflexion à venir, chaque équipe pédagogique peut s'inspirer des fiches RNCP dans lesquelles sont déjà listées les compétences disciplinaires. Ces compétences peuvent être complétées ou modifiées.

Les compétences transversales ont été définies par l'UP (délibération CFVU 21 mars 2021). C'est donc ce référentiel qui devra s'appliquer.

L'APC nécessite une évaluation en Contrôle Continu Intégral. Les notes et la diplomation classique ne disparaissent donc pas. L'étudiant.e recevra deux relevés : un relevé de notes et un relevé de compétences dont l'objectif est de mieux valoriser le diplôme de l'étudiant.e et de favoriser son insertion professionnelle.

Le niveau de compétence doit être progressif tout au long de la licence. Une réflexion doit être engagée sur la mise en cohérence des modalités d'enseignement et d'évaluation. Une marge de manœuvre existe dans la mise en œuvre : il s'agira a minima d'intégrer les blocs de compétences dans les maquettes existantes, mais si les équipes pédagogiques souhaitent s'engager plus avant dans l'approche par compétences, cela pourra éventuellement conduire à des modifications sur les maquettes, l'articulation des UE, voire le contenu de certains cours.

Des élu.e.s s'inquiètent que l'université s'oriente de plus en plus vers l'acquisition de compétences et non de savoirs, et qu'on lui demande de former les étudiant.e.s pour le monde de l'entreprise. Le rôle de l'université est, selon eux.elles, d'enseigner des disciplines, de transmettre un savoir et de développer l'esprit critique.

Il est également souligné que le CCI sera difficile à mettre en place en licence au vu du nombre important d'étudiant.e.s par groupe de Travaux Dirigés.

☐ Modifications de l'offre de formation pour 2023-24

Les modifications de l'offre de formation souhaitées pour l'an prochain doivent être transmises aux assesseur.e.s avant le 14 novembre. Une fois le feu vert donné, les modifications seront directement saisies dans Amétys par les porteu.r.se.s de mention d'ici le 5 décembre.

L'offre de formation corrigée sera présentée et soumise au vote du Conseil lors de la séance du 15 décembre.

B. Compte rendu de la réunion des assesseur.e.s formation du 3 novembre

La réunion a été consacrée à la réflexion sur la sobriété énergétique. L'objectif fixé aux universités est de baisser de 40% les dépenses d'énergie d'ici à 2024. L'UP a déjà une consommation d'énergie modérée du fait de l'utilisation de la biomasse pour le chauffage des bâtiments du campus.

La ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé le 20 octobre qu'elle souhaitait que l'université forme des citoyen.ne.s responsables et sensibilisé.e.s aux enjeux climatiques. Un module transversal sur la sobriété énergétique sera donc mis en œuvre d'ici à 2025, probablement dans l'UE6. Des informations transmises à ce jour, ce module serait en Approche Par Compétences et soumis à une certification.

8. Point Relations Internationales

La prochaine Commission Relations Internationales se tiendra lundi 14 novembre pour examiner et classer les trois dossiers GSI (Groupe de Soutien à l'International) qui ont été déposés.

9. Point Culture et Vie Associative

La prochaine Commission se tiendra en janvier. Elle examinera les demandes de subventions des associations étudiantes et les projets de mur artistique. Les appels ont été lancés avec un retour demandé le 12 décembre aux associations étudiantes et le 13 décembre pour les projets de mur artistique.

L'équipe de direction continue sa réflexion sur les modalités de mise en œuvre des murs d'expression libre.

Prochains rendez-vous :

- ☐ Commission Finances le 1^{er} décembre à 14h
- ☐ Commission Formation le 8 décembre à 14h
- ☐ Conseil d'UFR le 15 décembre à 14h sur le campus

Le calendrier des Conseils d'UFR et Commissions du 2nd semestre est en cours d'élaboration et sera communiqué avant la fin du mois.

**Le responsable des services,
Eric MARCEAU**



**La secrétaire de séance,
Nadia SGOIFO**



**Le Directeur,
Jean Louis YENGUÉ**



ANNEXE 1 Capacités d'accueil

Licences

Mentions L	Capacité totale 2022	Capacité totale proposée 2023	Capacité hors redoublants 2023	Nombre de redoublants estimé 2023
L1 Géographie et Aménagement	122	122	102	20
L1 Histoire	290	290	250	40
L1 Histoire de l'Art et Archéologie	180	180	150	30
L1 Musicologie	100	100	80	20
L1 Philosophie	65	70	60	10
L1 Philosophie, double mention Philosophie / Droit	30	30	30	0
L1 Psychologie	760	650	500	150
L1 Sociologie	290	290	270	20

Licences professionnelles

Mentions Lpro	Capacité totale 2022	Capacité totale 2023
Lpro Agronomie	25	20
Lic Pro Intervention Sociale	25	25

Masters

Parcours M 1	Observations	Capacité totale 2022	Capacité totale proposée 2023	Capacité hors redoublants 2023	Nombre de redoublants estimé
M1 Ethnographie et écritures audiovisuelles		15	16	15	1
M1 Jeux et Médias Interactifs Numériques : ergonomie UX/UI		6	6	6	0
M1 Jeux et Médias Interactifs Numériques : Game Design		12	12	12	0
M1 Gestion et développement des Territoires en Transition		33	28	24	4
M1 Expertise Historienne, Médiation, Valorisation Histoire	Demande d'évolution de l'intitulé du parcours pour « Histoire publique et expertise historienne »	15	15	14	1
M1 Histoire de l'Art, Patrimoine et Musées	4 redoublants dont 2 en situation de handicap	20	34	30	4
M1 Mondes Antiques		25	27	25	2
M1 Mondes Modernes et Contemporains		20	22	20	2
M1 Information, Communication : esDOC		18	19	18	1
M1 Web éditorial et stratégie UX		18	19	18	1
M1 Parcours, Acteurs et Institutions des migrations		28	26	22	4
M1 Mondes Médiévaux		25	35	25	10

Parcours M 1	Observations	Capacité totale 2022	Capacité totale proposée 2023	Capacité hors redoublants 2023	Nombre de redoublants estimé
M1 Musicologie : Recherche et Pratiques d'Ensemble		15	15	15	0
M1 Musicologie : Musique et Sciences Humaines		25	25	25	0
M1 Philosophie		60	65	60	5
M1 Criminologie et Victimologie		18	18	17	1
M1 Ergonomie et Psychologie du Travail		18	17	15	2
M1 Ingénierie en Psychologie du Comportement : ISP		16	16	15	1
M1 Psychologie Clinique Psychanalytique : CCL		28	29	28	1
M1 Psychologie et Neuropsychologie Enfant et Adulte : LCA		15	17	15	2
M1 Psychopathologie et Psychogérontologie : ACCC		17	17	15	2
M1 Sociologie : Méthodes d'Analyse du Social		25	30	25	5
M1 MEEF Second degré Histoire Géographie		20	24	20	4
M1 MEEF Second degré Enseignement musical	Coquille : capacité d'accueil signalée à plusieurs reprises et pas corrigée	5	25	20	5
M1 MEEF Second degré Philosophie	Plus de formation	5			
M1 MEEF Second degré Sciences économiques et sociales		20	20	20	0